

règlement



La comit  de Cyclotourisme de l'Aisne organise, contr le et homologue une Randonn e permanente d nomm e :

« Randonn e du chemin des Dames »

Cette organisation est ouverte   tous les cyclotouristes Franais ou Etrangers, licenci s ou non, r guli rement assur s pour la pratique de la bicyclette. Les participants non licenci s   la FFCT sont assur s au minimum en RC par l'organisateur. Ils doivent se d placer dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement et se soumettre aux instructions des autorit s officielles. Les mineurs devront  tre obligatoirement accompagn s par un parent, tuteur l gal ou  ducateur qualifi .

Le participant fera viser son carnet de route par tampon du commerce ou photo du v lo devant le panneau de la localit  dans les 4 sites suivants : SOISSONS, la Caverne du Dragon, VAILLY sur AISNE, PONTAVERT.

Le sens de rotation est laiss  au choix du participant (toutefois il est recommand  de choisir celui qui est propos ). Il n'y a pas de limite de temps.

Le montant de l'inscription est fix    :

FFCT: **5 euros**

Non FFCT: **8 euros**

A r gler par ch que ou virement postal   l'ordre du Codep 02.

Un souvenir (m daille) facultatif pourra  tre acquis apr s homologation au prix de 8 euros.

Apr s r ception de l'inscription, le participant recevra l'itin raire d taill  et renseign  sur les curiosit s et les aspects pratiques (h tels, restaurants, campings, v locistes) ainsi qu'une documentation touristique.

Adresse du correspondant :

Jean-Paul GOYHENECHÉ

55 Route de Guivry

02300 UGNY LE GAY

T l phone: 03 23 38 01 45

E-mail: goyheneche02@orange.fr



F d ration Franaise de cyclotourisme
Comit  R gional des Hauts de France
Comit  D partemental de l'Aisne

randonn e permanente
randonn e permanente
du
chemin des dames

Randonn e parcourant un des plus hauts-lieux historiques de la premi re guerre mondiale, permettant de visiter tous les monuments et mus es importants:

- _ Fort de Malmaison.
- _ M morial de Cerny-en-Laonnois.
- _ Caverne du Dragon et chemin des Dames.
- _ Monument des Marie-Louise.
- _ Abbaye de Vauclair.
- _ Plateau de Californie.
- _ Monument des Basques.

Label National n  299/14

Distance: 110 km.

D nivel : 800 m.

4 c tes d'environ 110 m tres de d nivel .



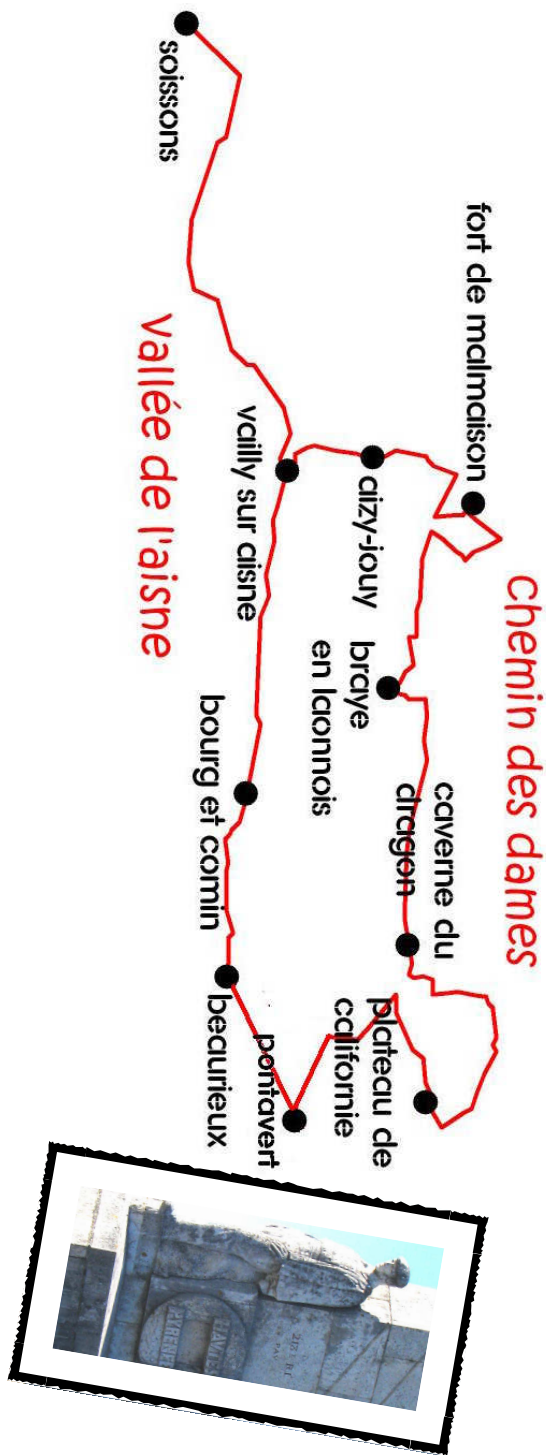
le chemin des dames

Pendant la première guerre mondiale, au printemps 1917, la France est à bout de force, fatiguée par la bataille de la Somme qui leur a coûté 136 000 hommes sans aucun résultat. Cependant, le 15 avril 1917, trois armées françaises achèvent leur mouvement vers les rives de l'Aisne. Elles sont en place pour une nouvelle offensive, cette fois sur la ligne du Chemin des Dames, prévue le lendemain à 6 heures.

Les pentes d'accès y sont rudes et boisées, en raison des 190 mètres de dénivellation, trouées par d'immenses cavernes, les Creutes, où des brigades entières peuvent se mettre à l'abri des obus. Par conséquent, prendre d'assaut la ligne du Chemin des Dames est une attaque meurtrière. L'homme qui commande les opérations est le général Robert Nivelle, qu'Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, vient de nommer commandant en chef des armées du nord-est, en remplacement de Joffre. Au final, malgré quelques succès, la France échoue le 21 avril.

Le bilan est terrible; on qualifie cette offensive comme le plus grand désastre de l'histoire de la "grande guerre". Cette entreprise semble si inutilement meurtrière qu'elle a pour conséquence une vague de mutineries qui affectent en quasi totalité les divisions engagées dans la bataille.

Le chemin des Dames tire son nom « romantique » du fait qu'au temps de Louis XV, il fut emprunté entre 1776 et 1789 par Adélaïde et Victoire, filles du roi, également appelées Dames de France qui, venant de Paris, se rendaient fréquemment au château de La Bove, près de Bouconville-Vauclair.



Réservé à l'organisation

Bulletin d'inscription

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel

E-mail

le cas échéant:

Club

N° FFCT du club

N° de votre licence FFCT

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier ».

Je règle mon inscription :

par chèque bancaire d'un montant
de euros

à l'ordre du Codep 02 de cyclotourisme

Fait à

Le

Signature :